

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 23 mars 2020 à 19 h 20, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Isabelle Nadon, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique Denis Ethier et Elaine Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-20-03-21

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-20-03-22

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-20-03-23

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 9 mars 2020.

ADOPTÉE.

A-20-03-24

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019 EN LIEN AVEC
LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Ville de Mont-Laurier en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter, tel que déposé, le rapport d'activités 2019 en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, pour transmission au ministère de la Sécurité publique par la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-20-03-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire